Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20261014-D_2026_116-DE

Publié le 19/10/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

# Délibération n° D-2026-116

**L'an 2026, le 14 octobre** à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes du complexe Alain Jarsaillon, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

**Date d'envoi de la convocation : 08/10/2026**
**Nombre de conseillers en exercice : 29**
**Nombre de conseillers présents : 27**
**Nombre de conseillers absents : 2**
**Nombre de procurations : 2**
**Nombre de conseillers votants : 29**

**Élus présents** :
Mme AUBERTIN Catherine, Mme BAUCHER Karine, Mme BERNIER Sandrine, Mme BOURGOIN Gwendoline, Mme CADRES Raymonde, Mme CHAMI Emilie, M. CHENEAU Frédéric, Mme COLLARD Agnès, Mme DOYEN Stéphanie, Mme FONTAINE Stéphanie, Mme GAFSI Leïla, M. GARCIA Juanito, M. GUILLON Jérémy, Mme HARDOUIN Natalina, M. HAROUCH Foued, M. HOVORKA Frank, Mme LABEDAN Constance, M. LAINÉ Joël, M. LEGROS Adrien, M. LOUIS Didier, M. MERIT Jean-Philippe, M. MESAS Jacques, Mme MEUNIER Cassandre, M. MONTLIVET Nicolas, M. SPALETTA Hervé, Mme WITTNER Isabelle, Mme YANG Aurélie.

**Élus absents** :
M. FROISSART Yves,
M. WEILL Michel.

**Procurations** :
M. FROISSART Yves à M. LEGROS Adrien,
M. WEILL Michel à M. CHENEAU Frédéric.

**Secrétaire de séance :**
Mme GAFSI Leïla.

**M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.**

## RÈGLEMENT D'UTILISATION DES SALLES ASSOCIATIVES ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : PRÉCISIONS APPORTÉES

*Rapporteur : Jérémy GUILLON*

Lors du conseil municipal du 6 mai 2026, un règlement d'utilisation des salles municipales et des équipements sportifs a été approuvé. Au cours des échanges, il a été acté l'ajout de la mention « pour les associations sportives » dans l'intitulé du règlement.

Après réexamen du contenu du document, il convient de retirer cette mention. En effet, le règlement s'appliquera à tout utilisateur des salles municipales et sportives mentionnées dans le document, que ce soit une association, un établissement scolaire ou encore une personne privée.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20261014-D_2026_116-DE

*Ce dossier a été présenté à la commission « sport et vie associative » du 23/09/2026.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ d'approuver la mise à jour du règlement d'utilisation des salles associatives et équipements sportifs.**

Signé électroniquement par : Leila GAFSI
Date de signature : 16/10/2026
Qualité : BEAUGENCY - 4eme adjoint

Signé électroniquement par : Jacques MESAS
Date de signature : 20/10/2026
Qualité : BEAUGENCY - Maire